



## une question sur l'adoption

Par **pimpette**, le **06/06/2009** à **01:54**

Bonjour,

j'ai bénéficié d'une adoption plénière en 1962.  
la signature de ma mère et le consentement de ma mère pour mon adoption ont été  
uniquement reçus par une assistance sociale. Est-ce légal ??? J'en ai trouvé dans mon  
dossier de l'ASE aucun acte authentique ou documentation légale